

Balade gourmande à Morre le 27 septembre 2026

- circuit 7,8 kilomètres Départ de 11h 00 à 11h 30
- circuit 12,8 kilomètres Départ de 10 h 30 à 11h 00



Marche en 4 étapes gourmandes

Repas adulte : 16 € - 1^{ère} halte : Apéritif, gâteaux secs et velouté de courgettes au Monument de la libération
- 2^{ème} halte : Assiette jambon et salade montbéliarde, pain , 1 verre de vin au chemin du fort de Fontain
- 3^{ème} halte : Assiette deux fromages, pain + 1 verre de Vin blanc à la salle J.C Clerc
- 4^{ème} halte : Tarte aux pommes et café à la salle Socioculturelle

Repas enfant 10 € - 1^{ère} halte : jus de fruit, gâteaux secs, velouté froid de courgettes au Monument de la libération
- 2^{ème} halte : Charcuterie et salade pomme de terre, pain, 1 verre de jus de fruit au chemin du fort de Fontain
- 3^{ème} halte : Assiette deux fromages, pain + 1 boisson à la salle Jean-Charles Clerc
- 4^{ème} halte : Tarte aux pommes et café à la salle Socioculturelle

Chèque à joindre avant le 21 septembre avec votre inscription à l'ordre de : CASC Section Animations, à remettre à la Boulangerie PAILLOT, 5 Rue du commerce MORRE ou à la Mairie 16 rue saint Fort MORRE

L'inscription à la manifestation de la Balade Gourmande implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement joint avec l'inscription.

Signature

Nom	Prénom	repas adulte	repas enfants	cout total (€)	circuit 7,8 km	circuit 12,8 km	n° téléphone	adresse mail
								@
								@
								@
								@
								@
								@
								@

Règlement Balade Gourmande dimanche 27 septembre 2026 à MORRE

Organisateur :

- La Balade Gourmande est organisée le dimanche 27 septembre 2026 par les sections « animations » et « la marche du lundi » de l'association C.A.S.C (Club d'Animations Sportives et Culturelles) de Morre.

Présentation de l'évènement :

- La Balade Gourmande offre la possibilité à un large public, d'effectuer dans une ambiance familiale, une promenade gourmande sur les hauteurs et à travers le village de Morre et des communes environnantes.
- Deux parcours de 7,8 kms et 12,8 kms avec 4 stands de restauration. Les parcours ne sont pas adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite. Les parcours sont disponibles sur le site HelloAsso.

Inscriptions

- L'inscription est obligatoire pour prendre le départ de la Balade Gourmande, elle se fait de préférence en ligne sur le site HelloAsso ou sous la version papier.

- Il est expressément indiqué que les participants s'inscrivent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.
- L'inscription vaut déclaration d'aptitude physique à participer à la marche et à déguster les produits alimentaires proposés.
- Les inscriptions seront limitées aux 150 premiers inscrits.
- Les mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte responsable durant toute la durée de la marche.
- Aucun régime alimentaire spécifique (ex. : sans gluten, sans sel) ne pourra être pris en compte.

Départs

- Le départ et l'arrivée sont situés à la salle socioculturelle rue de l'échangeur à Morre.
- Les participants sont encouragés, s'ils le peuvent, à venir en covoiturage, en transports en commun, ou en mode doux.
- Les départs entre 10 h 30 et 11 h 00 pour le parcours de 12.8 kms.
- Les départs entre 11 h 00 et 11 h 30 pour le parcours de 7,8 kms.

Equipement

- Des chaussures de randonnée ou des baskets sont recommandées, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. Attention : les sentiers peuvent être glissants en cas de pluie.

Animaux

- Les animaux des participants devront obligatoirement être tenus en laisse et ne pas divaguer.
- Les propriétaires s'engagent que leurs animaux soient à jour de leur vaccination antirabique.
- Les chiens appartenant aux catégories 1 et 2 sont interdits.

Ethique et comportement

- Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons.
- Les participants s'engagent à respecter les territoires qu'ils traversent en accordant une attention particulière au suivi strict des sentiers et itinéraires, à la quiétude de la faune et à la protection de la flore. Ces parcours sont des espaces de vie, humaine, animale et végétale, adoptons les bons gestes pour profiter de la nature et pour la préserver
- Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles installées à chaque étape prévues à cet effet.
- Tout concurrent souhaitant abandonner devra en avvertir l'organisateur.

Consommation d'alcool

- Les dégustations de boissons alcoolisées sont réservées aux personnes majeures conformément à la réglementation en vigueur.
- Les participants s'engagent à consommer avec modération.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser le service à toute personne présentant un état d'ébriété manifeste

Assurances et responsabilités

- Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.
- Tous les participants doivent avoir une assurance en responsabilité civile dans le cadre de leur participation et restent responsables des dommages causés à autrui dans le cadre de leur participation.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.
- La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Droit à l'image

- Par votre inscription à la Balade Gourmande, vous autorisez expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre image, votre voix, prises au cours de la journée concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conditions d'annulations

- Du fait de l'organisateur : En cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) ou de décision préfectorale, l'organisateur pourrait être contraint d'annuler la marche mais maintiendra le repas qui sera pris à la salle socioculturelle. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Du fait des participants : Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement ou de non-participation.

Acceptation du règlement

- L'inscription à la manifestation de la Balade Gourmande implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Rappel : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Il y a lieu de consommer avec modération durant la manifestation. Pensez à contrôler votre consommation avant de reprendre le volant. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés.